

Bureau communautaire du Jeudi 08 janvier 2015

Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 8 janvier 2015, à 18 heures à la Maison du Lac, à Plabennec.

Date de la convocation : 29/12/2014

Nombre de membres : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents ou remplacés : 13

| | | | |
|---------------------------|----------|-----------------------|---------|
| Dominique Bergot | présent | Nadège Havet | Excusée |
| Christian Calvez | présent | Yann Le Louarn | présent |
| Laurent Chardon | présent | Andrew Lincoln | présent |
| Christine Chevalier | présente | Jean-Yves Roquinarc'h | présent |
| Marie-Annick Creac'hcadec | présente | Roger Talarmain | présent |
| Bernard Gibergues | présent | Guy Taloc | présent |
| Philippe Le Polles | présent | Jean-François Treguer | présent |

Assistaient également à la réunion : Yannig Robin, maire de Plouguerneau, Loïc Guéganton, maire de Saint-Pabu, Yannick Coroller, Paul Deuff, Sophie Auvray, Myriam Diascorn et Rachel Héliès de la CCPA.

Points abordés :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1°) Présentation du schéma de développement touristique -Andrew LINCOLN..... | 1 |
| 2°) Tarifs du port de l'Aber Wrac'h – Jean-François TREGUER..... | 2 |
| 3°) Contrat de territoire – point d'étape – Christian CALVEZ..... | 3 |
| 4°) Vente d'un terrain dans la ZAE de Penhoat Sud – Bernard GIBERGUES..... | 5 |
| 5°) Projet de territoire - modalités de mise en oeuvre de la phase deux relative aux orientations – Christian CALVEZ..... | 6 |
| 6°) Adhésion au dispositif « SOLUTIC » - Bernard GIBERGUES..... | 6 |
| 7°) Mutualisation d'un équipement de visio-conférence avec la communauté de communes du Pays de Landerneau – Roger TALARMAIN..... | 7 |
| 8°) Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) – Christine CHEVALIER..... | 8 |
| 9°) Questions diverses :..... | 8 |

1°) Présentation du schéma de développement touristique - Andrew LINCOLN

Le Vice-Président chargé du tourisme fait une présentation en séance.

Loïc Guéganton, Maire de Saint-Pabu, souhaite qu'une nouvelle action figure dans le schéma de développement touristique. Il s'agit de la mise en place d'une liaison maritime entre Saint-Pabu et Landéda, sur l'aber-Benoît, durant la saison estivale.

Plusieurs questions se posent quant à la participation des communes ou encore le nombre de passage pour une éventuelle pérennisation.

Christian Calvez propose de rajouter cette action dans le schéma de développement.

Les membres du bureau émettent un avis favorable sur l'adjonction de cette action à ce projet qui sera soumis au vote du conseil de communauté du 12 février prochain.

2°) Tarifs du port de l'Aber-Wrac'h – Jean-François TREGUER

Idbc080115

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie a approuvé, lors de sa séance en date du 25 novembre 2014, les dispositions tarifaires suivantes applicables pour le Port de l'Aber Wrac'h.

A noter qu'une synthèse de ces dispositions avait été préalablement approuvée en Conseil portuaire le 5 novembre 2014.

Les modifications tarifaires prévues pour 2015 sont :

- L'ensemble des tarifs des droits d'amarrage sur ponton, sur haltère et sur corps-mort augmente de + 2 % pour 2015 (annuels, visiteurs, saisonniers).
- Les tarifs visiteurs et saisonniers sur bouées sont reconduits en 2015 à l'identique de 2014. En effet, les tarifs sur bouées au port de l'Aber-Wrac'h étant réputés comme étant les plus chers à l'échelle du Finistère.
- L'ensemble des services augmente de +2 % pour 2015 à l'exception des tarifs suivants : fourniture d'eau et d'électricité, douche, utilisation du sèche-linge et du lave-linge, photocopie, fax, service de consigne, carte «Passeports Escales ».

En 2015, les tarifs de manutention sont entièrement reformulés :

- Refonte totale de la grille tarifaire appliquée aux plaisanciers : les précédents tarifs avaient été créés en 2008 pour inciter les plaisanciers à utiliser les nouveaux services. Les tarifs ainsi créés sont désormais équivalents à ceux pratiqués dans d'autres ports, tout en conservant des remises tarifaires aux titulaires d'un contrat annuel.
- Création d'une grille tarifaire spécifique aux professionnels de la mer : jusqu'à présent, celle-ci n'existait pas.

MANUTENTIONS PLAISANCIERS (CHARIOT ÉLÉVATEUR < 15TONNES)

| | Mise à terre ou mise à l'eau (1) | Forfait titulaires ponton ou haltère (2) (3) |
|--------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Jusqu'à 5,99 m | 46,80 € | 84,40 € |
| De 6,00 à 6,99 m | 57,00 € | 102,60 € |
| De 7,00 à 7,99 m | 71,55 € | 128,80 € |
| De 8,00 à 8,99 m | 86,00 € | 154,90 € |
| De 9,00 à 9,99 m | 90,40 € | 162,80 € |
| De 10,00 à 10,99 m | 94,80 € | 170,70 € |
| De 11,00 à 11,99 m | 103,10 € | 185,60 € |
| Au-delà de 12,00 m | 111,35 € | 200,40 € |

- (1) : Mise à terre ou mise à l'eau du bateau et calage sur bers. Prix par opération de manutention
- (2) : Forfait comprenant la mise à terre du bateau, le calage sur bers et la remise à l'eau du bateau.
- (3) : Forfait s'appliquant aux titulaires annuels d'un poste d'amarrage sur haltère ou ponton incluant la gratuité de 2 jours de location de bers et 2 jetons de nettoyeur haute pression.

MANUTENTIONS PROFESSIONNELS DE LA MER (CHARIOT ÉLÉVATEUR)

| | Mise à terre et mise à l'eau |
|-------------------|-------------------------------------|
| >5 tonnes | 150,00 € HT |
| De 5 à 8 tonnes | 200,00 € HT |
| De 8 à 10 tonnes | 250,00 € HT |
| De 10 à 12 tonnes | 300,00 € HT |

Ce forfait comprend une mise à terre, le calage sur bers, et la remise à l'eau du navire.

Ce tarif ne comprend pas la location des bers et le stationnement sur terre-plein.

Création de nouveaux tarifs :

- La CCI gère en régie depuis 2014 le local lingerie. Il est proposé la création d'un nouveau tarif «dose de lessive» : 1,00 € TTC

- Dans le cadre du contrat de partenariat « Passeports-Escales» avec la SAGEMOR, un tarif est créé pour répercuter sur l'usager, titulaire d'une carte d'adhésion, tous les frais annuel de gestion.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Frais de gestion titulaire carte « Passeports Escales » après la 1ère année d'adhésion | 10,00 € TTC / an |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|

Tarifs pour la concession pêche :

Les pêcheurs bénéficiant eux aussi d'investissements, il est proposé de valoriser la Redevance d'équipement des ports de pêche (REPP) à 2,08 % (1,04 % vendeur, 1,04 % acheteur) pour 2015.

Les autres tarifs sont reconduits en 2015 à l'identique de 2014.

Les membres du bureau communautaire émettent un avis favorable sur les tarifs présentés ci-dessus et applicables dès janvier 2015.

3°) Contrat de territoire – point d'étape – Christian CALVEZ

Le premier contrat de territoire de la CCPA a été signé en juin 2010 pour une période de 6 ans (2010-2016). Le Conseil général s'était engagé sur un soutien maximum de **5 774 530 €** au bénéfice du territoire, pour un total de 27 actions.

Il a fait l'objet d'un avenant à mi-parcours en 2013, qui a permis de prendre acte :

- du retrait de 2 projets
- de la modification de 6 actions
- de l'ajout de 21 actions nouvelles

Le montant supplémentaire de subvention (maximum) s'est élevé à : **3 401 250€.**

Le montant du contrat de territoire avec la CCPA, après ajustement à mi-parcours, s'élevait à 8 963 976 €.

Au terme de 3 ans, le taux d'engagement du contrat est de 27 % (soit 2 437 118 €). La part des subventions réellement payées est de 19 % (1 668 530 €).

Sur les 41 actions contractualisées dotées d'un financement, 20 ont fait l'objet d'un rapport en commission permanente.

Le présent contrat ne prévoit pas de modification des enjeux identifiés lors de la précédente contractualisation.

Cependant la Communauté de Communes menant actuellement une réflexion pour la construction d'un projet de territoire qui devrait être finalisé au printemps 2015, ce projet de territoire pourra engendrer une proposition de révision des enjeux du contrat à la fin du 1^{er} semestre 2015.

Pour rappel le contrat s'articule autour de trois enjeux :

Enjeu 1 : Répondre aux besoins d'un territoire jeune et inter-générationnel

Thématique 1 : Rendre le territoire accessible à tous :

Cet enjeu comporte une thématique relative à l'accessibilité du territoire. Cette thématique se déclinait principalement dans le précédent contrat par l'accès à un logement pour les jeunes ménages. Le Département continuera à apporter son soutien aux logements sociaux à travers les dispositifs ordinaires.

Le Conseil Général propose d'inscrire dans ce contrat des actions de coopération entre la Communauté de communes et le Département sur les outils de la politique logement (programmation de logements sociaux, plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées et fonds solidarité logement). Cette thématique est complétée par des actions relatives aux aménagements de bourg et au développement d'une zone d'activité.

Thématique 2 : Favoriser une organisation territoriale des équipements et services

La 2nde thématique porte sur l'organisation territoriale des équipements et services. Sur le précédent contrat plusieurs équipements structurants ont été réalisés.

Au titre du présent contrat, de nombreux projets ont été identifiés notamment dans les domaines sportifs et culturels ou socio-culturels. Des projets dans le domaine de la lecture publique, déjà repérés dans le précédent contrat sont inscrits dans ce contrat. Enfin, les équipements en matière de gestion des déchets sont introduits dans cette thématique.

Thématique 3 : Favoriser la cohésion sociale

La 3^{ème} thématique concernant la cohésion sociale est renforcée par l'inscription d'un travail partenarial entre la Communauté de Communes et le Département pour construire un diagnostic social du territoire et organiser la gouvernance de la cohésion sociale. Des projets d'investissement sont également inscrits, en particulier le projet de restructuration de l'EPHAD Saint-Pierre à Plabennec qui sera financé au titre de ce contrat.

Enjeu 2 : Organiser les déplacements

Thématique 1 : Favoriser l'intermodalité

Thématique 2 : Favoriser les déplacements doux

Favoriser l'intermodalité et les modes doux de déplacement constituent les deux thématiques de cet enjeu.

Des créations de pôles d'échanges multimodaux et d'aires locales de co-voiturage sont identifiées et seront financées dans le cadre de dotations dédiées.

Plusieurs projets de déplacements doux sont repérés, les plus avancés seront inscrits dans les critères de l'actuel schéma vélo, les autres seront examinés dans le cadre du futur schéma vélo territorialisé.

Enjeu 3 : Préserver le littoral et les abers.

Thématique 1 : Faire du tourisme un véritable outil de développement territorial

Thématique 2 : Préserver l'environnement en agissant sur la qualité de l'eau

Thématique 3 : Concevoir durablement les aménagements portuaires et nautiques

Le tourisme constitue la 1^{ère} thématique de cet enjeu. La plupart des actions identifiées l'étaient déjà dans le précédent contrat.

Pour ce nouveau contrat, une dotation spécifique est proposée pour la mise en valeur du patrimoine historique, vecteur de développement touristique.

Les actions en faveur de la qualité de l'eau composent la 2^{ème} thématique de cet enjeu. Aux projets identifiés lors du précédent contrat, s'ajoutent plusieurs actions validées dans le cadre des travaux du schéma départemental.

Enfin, la 3^{ème} thématique relative aux aménagements portuaires et nautiques reprend les projets inscrits au précédent contrat. Les nouveaux projets devront être précisés et seront revus dans le cadre d'un avenant en fonction des orientations du nouveau livre bleu du nautisme.

A noter que la commission permanente du Conseil Général se prononcera sur le contrat de territoire le 29 ou 30 janvier prochain.

*Le projet de contrat de territoire entre le Département et la CCPA est transmis sur papier aux membres du bureau. Ceux-ci sont invités à transmettre prochainement à la direction leur avis sur ce document, qui **sera soumis au vote du conseil de communauté du 12 février prochain.***

4°) Vente d'un terrain dans la ZAE de Penhoat Sud – Bernard GIBERGUES

2dbc080115

La société dénommée « Breizhwood », spécialisée dans la construction de maisons en bois, ayant son siège social situé sur la commune de Plabennec, souhaite acquérir un terrain, propriété de la CCPA, situé sur la Zone de Penhoat Nord.

Il s'agit de la parcelle située rue Gustave EIFFEL sur la commune de Plabennec et qui figure au cadastre à la section YI 201 – Y 114p et 319 p pour une contenance totale de 5 167 m².

Cette parcelle résulte d'une division d'un terrain appartenant à la CCPA et sur lequel est situé le bâtiment qui accueillera temporairement l'hôtel de communauté.

Le prix de vente est de 8 € H.T le m² soit un montant total H.T de 41 336 € HT.

Ce prix de vente du terrain est conforme à l'estimation des Domaines et s'explique du fait qu'il s'agit d'un ancien marais qui a été remblayé.

Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, :

- **donne son accord pour la vente de la parcelle indiquée ci-dessus aux prix et conditions annoncés dans l'exposé.**
- **autorise le Président à signer tout document correspondant et notamment les actes de vente.**

5°) Projet de territoire - modalités de mise en oeuvre de la phase deux relative aux orientations – Christian CALVEZ

Après avoir rappelé les cinq principaux enjeux qui ressortent du diagnostic de territoire présenté par l'ADEUPa le 20 novembre dernier, le Président invitera les membres du bureau à échanger sur la démarche engagée.

Un point est fait en séance, sur la seconde phase qui va être amorcée au mois de janvier, afin d'élaborer les lignes directrices du projet en débouchant sur des priorités.

Après plusieurs échanges le Président rappelle que cette démarche permettra de dégager les lignes fortes de ce qui serait important de réaliser mais tout en restant très vigilant sur le niveau des dépenses publiques (tant en investissement qu'en fonctionnement).

4dbc080115

Depuis 2011, afin de répondre aux enjeux et d'encourager les entreprises à investir dans la voie de l'innovation et du progrès et pour répondre aux exigences du commerce de demain, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Brest (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère (CMA) ont réalisé dans le cadre de l'ODESCA, un programme intitulé « SoluTIC » qui comprend notamment des journées ou demi-journées d'information et deux forums réalisés en février 2011 et juin 2013.

Ces opérations auraient démontré que les chefs d'entreprise ont besoin d'information afin de pouvoir faire un choix et adopter une stratégie web performante.

En juin 2011, la FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance) a édité une étude dont le titre est «2020, la fin du e-commerce ? ».

Derrière ce titre se cache une autre réalité, non pas celle de la mort du commerce en ligne, mais plutôt celle de la fin de la distinction artificielle entre e-commerce et commerce.

D'après les représentants de la CCI les consommateurs de demain ne connaîtront pas cette dichotomie entre l'achat en ligne et l'achat magasin. Ils prendront les bons côtés du e-commerce (la recherche facilitée, le gain de temps, le fait de pouvoir commander 24 heures sur 24, les avis clients...) et de l'achat de proximité dont la dimension humaine et physique restera primordiale (le contact avec un vendeur, la possibilité de voir les détails d'un produit, l'immédiateté de la possession, etc).

La fin de la dualité entre commerce et e-commerce marquera l'avènement d'une nouvelle ère : celle du commerce « connecté ». Magasins physiques et virtuels seront plus que jamais connectés entre eux, et connectés sur l'extérieur, créant ainsi une proximité nouvelle avec les consommateurs.

Face à ces perspectives, la CCI et la CMA estiment qu'il est essentiel d'accompagner les chefs d'entreprises afin de :

- Améliorer leur visibilité sur le net,
- Les accompagner pour combiner commerce traditionnel et présence sur le web voire e-commerce,
- Les aider à intégrer une démarche digitale au niveau de leur entreprise.

Pour les années 2015 et 2016, l'objectif du programme SoluTIC est de continuer à offrir aux commerçants/artisans du pays de Brest des rendez-vous réguliers sous différents formats afin qu'aucune entreprise ne puisse passer à côté de l'information dont elle a besoin :

- Des RDV collectifs, sur une journée, demi-journée ou à l'occasion de petits déjeuners,
- Des ateliers pratiques, des conférences plénières,
- Des rencontres avec des prestataires qualifiés pour découvrir de nouveaux produits et services à leur disposition.

L'atout important est de pouvoir communiquer sur l'ensemble du programme sous une même identité visuelle « SoluTIC » qui est maintenant connu par les entreprises.

Le projet Solutic est animé par la CCI Brest et la CMA29.

Le dispositif est financé par la CCI Brest, la CMA29, le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, les Communautés de Communes du Pays de Brest et trois banques (Crédit Agricole, Banque Populaire et le Crédit Mutuel de Bretagne).

Le budget total du programme d'actions s'élève à 90 000 €.

La participation des EPCI d'un montant de 20 000 € est identique au précédent programme.

Ce montant est calculé au prorata du nombre d'entreprises de commerce, des services et du tourisme.

| Communauté de communes | Nombre d'établissements | % | Montant sollicité |
|---------------------------------------------|--------------------------------|----------|--------------------------|
| Brest métropole océane | 3402 | 58% | 11 600 € |
| CC AULNE MARITIME | 132 | 2% | 400 € |
| CC Pays de LANDERNEAU- DAOULAS | 553 | 9% | 1 800 € |
| CC Pays de LESNEVEN et Côte des Légendes | 386 | 7% | 1 400 € |
| CC Pays d'IROISE | 572 | 10% | 2 000 € |
| CC Pays des ABERS | 444 | 8% | 1 600 € |
| CC Presqu'île de CROZON | 347 | 6% | 1 200 € |
| Total | 5836 | 100% | 20 000 € |

La participation des EPCI pourra être étalée sur 2 années. Celle de la CCPA s'élèverait au total et au maximum à 1 600 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité donne un avis favorable à la participation financière de la CCPA à ce dispositif selon les conditions énoncées ci-dessus.

7°) Mutualisation d'un équipement de visio-conférence avec la communauté de communes du Pays de Landerneau – Roger TALARMAIN

3dbc080115

La communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) est équipée d'un matériel de visio-conférence installée dans la salle de réunion de la pépinière d'entreprises située dans la Zone de Mescoat à LANDERNEAU.

Cet équipement a pour objectif de permettre la tenue de réunions à distance dans des conditions d'échanges optimales, ce qui permet d'effectuer des économies de temps et de réduire les coûts de déplacement.

Le coût d'acquisition de ce matériel est d'environ 10 000 € pour un usage généralement très limité à quelques utilisations annuelles.

La CCPLD a répondu favorablement à la demande de la Direction de la CCPA en proposant une mise à disposition de ce matériel au profit des Elus et services communautaires.

Une participation financière annuelle d'un montant de 100 € serait demandée afin de couvrir les coûts liés à l'utilisation de cet équipement. Le nombre d'utilisation maximum est fixé à 10 par an.

Les membres du bureau, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette proposition de mise à disposition de matériel et autorisent le Président à signer la convention correspondante.

8°) Installations de stockage des déchets inertes (ISDI) – Christine CHEVALIER

La CCPA exploite en régie une installation de stockage de déchets inertes (ISDI, anciennement CSDU ou CET de classe 3), située au-lieu dit "Moulin Gouesnou" sur la commune de Plabennec (à la limite de la commune du Drennec). Les déchets inertes (gravats et déblais), en provenance des déchèteries communautaires, de quelques professionnels et services techniques du territoire sont enfouis dans ce centre.

Suite au contrôle annuel de bonne exploitation du site par la DDTM, et au constat de son comblement rapide, il semble utile de fixer l'état actuel de remplissage du centre et les règles d'exploitation de celui-ci.

L'arrêté préfectoral n° 2008-1522 du 29 juillet 2008, autorise l'exploitation en régie de l'ISDI par la CCPA, pour une période de 15 ans à compter de sa notification, dans les conditions suivantes :

- capacité maximum de stockage : 45 000 m³
- capacité annuelle max de dépôt : 3 500 m³
- dépôt de déchets amiantés interdits

Le site est fermé au public, seuls les prestataires en charge des rotations des caissons de gravats des déchèteries communautaires et les responsables techniques de la CCPA ont la clé qui permet d'y accéder.

Tout professionnel, souhaitant déposer sur le site, doit préalablement contacter par téléphone le responsable déchèterie de la CCPA et déclarer la nature et le volume de son dépôt, un rendez-vous est alors fixé et le dépôt se fait après contrôle sur le site.

Cette organisation un peu contraignante a permis de réduire, depuis 2010, le nombre de dépôts et les volumes entrants.

Le 3 juillet 2014 le Cabinet du géomètre Yannick Ollivier a réalisé un levé topographique complet du site ISDI. Ce levé et le modèle numérique de terrain qui en découle, ont permis d'estimer par cubature, la capacité de stockage restante. Et donc, sur la base du volume moyen annuel des dépôts de la CCPA, il est possible d'estimer le temps de stockage restant.

Aujourd'hui, le tonnage moyen annuel entrant est de 5500 tonnes, soit 2750 m³ stockés.

La capacité de tonnage restante est estimée à 15 650 m³ (soit 31 300 tonnes).

A partir de ces éléments, selon un plan de gestion du site (subdivisé en alvéoles) et la stabilité des volumes de déchets entrants, la capacité restante de stockage **permet d'escompter une exploitation pendant encore 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.**

La CCPA est propriétaire d'une parcelle cadastrée n° ZE 100, d'une surface de 23 645 m².

Afin d'anticiper sur la gestion des besoins de stockage à venir une réflexion sur la mise en exploitation future du site de stockage voisin sera examinée en commission environnement dans les prochaines semaines.

Le bureau est invité à prendre acte de cette information.

9°) Questions diverses

- Convention recyclerie avec l'association « un peu d'R » - Christine CHEVALIER
L'élaboration d'une convention qui préciserait les modalités d'intervention d'une recyclerie sur le territoire est en cours.
- Location des locaux de la gare du Lac à l'ADMR – Marie Annick CREAC'H CADEC
L'association ADMR intégrera les locaux de l'ancienne gare à la fin du mois de février, lorsque les travaux y seront effectués. Dans l'attente, les locaux de la gare du lac accueilleront les agents.
- Déménagement de l'hôtel de communauté sur la Zone de Penhoat – Guy TALOC
Le déménagement aura lieu le 19 février prochain. Par conséquent, les bureaux seront fermés au public les 19 et 20 février. Ils seront transférés dans la zone de Penhoat à partir du lundi 23 février. Les travaux de rénovation de la maison du lac devraient durer environ 20 mois.
- Elaboration d'un nouveau contrat de bassin versant – Christian CALVEZ
Les financeurs ont souhaité un seul contrat de Bassin Versant (BV), porté par le Syndicat du Bas-Léon. Le Président du Syndicat n'est pas favorable. Par conséquent il est fort probable qu'il y aura un contrat de BV uniquement sur l'Aber-Benoit.
- Diagnostic de la voirie communale Hors agglomération – Christian CALVEZ
Le bureau communautaire du 04 décembre 2014 a validé la réalisation d'un diagnostic de la voirie communale par un cabinet d'études spécialisé. La CCPA prendra financièrement à sa charge le

diagnostic des voiries situées hors agglomération. Les communes intéressées par cette étude pour la voirie située en agglomération pourront s'associer à cette démarche dans le cadre d'un groupement de commande.

Cinq communes (Coat-Méal, Bourg-Blanc, Landéda, Lannilis, Le Drennec) ont répondu favorablement. Une invitation à une réunion d'information sur ce projet leur sera prochainement adressée.

Fin de séance à 19H50



| Nom | Émargement | Nom | Émargement |
|---------------------------|------------|-----------------------|------------|
| Christian CALVEZ | | Roger TALARMAN | |
| Jean-François TREGUER | | Guy TALOC | |
| Christine CHEVALIER | | Dominique BERGOT | |
| Marie-Annick CREAC'HCADEC | | Laurent CHARDON | |
| Bernard GIBERGUES | | Yann LE LOUARN | |
| Nadège HAVET | Ecxusée | Philippe LE POLLES | |
| Andrew LINCOLN | | Jean-Yves ROQUINARC'H | |